

Billet d'Humour

Tarifs EDF : à défaut d'être chaud,
l'hiver s'annonce coûteux !



« La première décision de Philippe Martin comme Ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, est d'augmenter les tarifs d'électricité de plus de 5 % pour 2013 et 2014. Il s'agit de la plus forte hausse de ces dix dernières années ... A défaut d'être chaud, l'hiver s'annonce coûteux !

Jean-Michel LE LORC'H Cette annonce représente un cadeau de départ en vacances, dont nombre de Français auraient aimé se passer ! Cette augmentation est inacceptable. Elle porte exclusivement sur les tarifs réglementés pour les particuliers : une fois encore les grandes entreprises en sont préservées !

La Commission de régulation de l'énergie demandait depuis plusieurs années une augmentation des tarifs de l'énergie pour donner à EDF les moyens d'investir dans son outil industriel et productif. Le gouvernement Sarkozy / Fillon avait volontairement limité les hausses dans la perspective des élections présidentielles et législatives de 2012.

Si EDF doit disposer de moyens financiers pour faire face à ses charges, le Parti communiste considère que d'autres solutions doivent être utilisées. Ainsi l'État, qui est actionnaire majoritaire d'EDF, détenant 84,48% de son capital, prélève 2,3 milliards d'euros de dividendes par an. Nous proposons donc que l'État, fasse l'impasse sur cette recette pour son budget général et permette à EDF de consacrer cette part de son chiffre d'affaire à ses activités.

L'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie ne fait pas baisser les prix, bien au contraire ! Cette libéralisation conduit à des gâchis : affectation des ressources de l'entreprise au développement international plutôt qu'interne, revente d'une partie de l'électricité nucléaire contrainte à ses concurrents privés (loi NOME), passation de contrats de gré à gré avec les grandes entreprises accentuant la mise en concurrence.

C'est pour cette raison que nous défendons la création d'un pôle 100 % public de l'énergie et que nous préconisons la création d'une commission pluraliste (élus, salariés, particuliers, entreprises, associations et partis politiques) pour fixer en toute transparence les tarifs de l'énergie. »

Brèves ...

Parution, à la rentrée, des « Lettres de Brest », présentées en avant-première au cœur même du Festival d'Avignon, lors des journées d'étude du Cidefe consacrées à la culture comme vecteur de l'émancipation politique et citoyenne.



Ce document, qui recueille les contributions collectives produites lors de la rencontre « grand public » du 1er décembre 2012 sur le thème « culture et éducation populaire », symbolise le point de départ d'une démarche innovante. Le Collectif Culture de Brest, créé à cette occasion, va proposer de faire vivre ces lettres, dès la rentrée, par la diffusion de ce document et la mise en débat de cette amorce de travail et de réflexion sur l'éducation populaire aujourd'hui.

Pour tout renseignement : 02 98 43 05 41

Abonnement

ECHANGES & INITIATIVES :
Abonnez-vous !

Journal bimestriel
Prix au numéro : 0,60 € - Abonnement : 3,00 €

Nom, Prénom :

Adresse :

Bulletin à retourner à : Elus communistes du Pays de Brest
22 Bis rue Bruat - 29200 BREST

Rédaction, Administration, Publicité :
Groupe des Elus Communistes
du Pays de Brest
22 bis rue Bruat - 29200 BREST
Tél : 02.98.43.05.41 - Fax : 02.98.44.38.84
E-Mail : elus-communistes@org-brest.fr
Directeur de la Publication :
Maxime PAUL
IMPRIMERIE - SERIGRAPHIE CERID
31 rue Frédéric Chopin - BP 52532 - 29225 BREST CEDEX 2
Périodicité : journal bimestriel
Prix au numéro : 0,60 €
Abonnement : 3,00 €

JUILLET / AOÛT 2013

Numéro 80

Echanges & Initiatives

Journal d'information édité par les élus communistes du Pays de Brest

N° C.P.P.A.P : 1215 P 11338 - N° I.S.S.N : 1297-790X

10 Septembre 2013

Journée nationale d'action interprofessionnelle
avec grèves et manifestations
à l'appel de l'intersyndicale CGT, CGT-FO, FSU, Solidaires

sur les questions des retraites, de l'emploi, des salaires,
de l'avenir des services publics

Pour imposer d'autres choix au gouvernement !



Sommaire

Page 1 :

• 10 Septembre 2013 :
journée nationale
d'action

• Edito :
Jacqueline HERE

Pages 2 - 3 :

• Dossier : retraite, enjeu
et choix de société

Page 4 :

• Billet d'Humour :
Jean-Michel LE LORC'H
• Brèves : Les Lettres de
Brest

Edito



Adjointe au Maire
de Brest

Vice-Présidente BMO
déléguée à la démocratie
et la citoyenneté

Retraites : amplifions la mobilisation !

La déclaration adoptée par le Bureau national du Parti socialiste sur les retraites porte la marque des fortes inquiétudes qui s'expriment dans le pays face au risque d'une nouvelle réforme de régression du droit à la retraite.

Si cette déclaration ne propose pas de revenir sur les réformes Fillon comme la gauche devrait le faire, elle écarte plusieurs pistes du rapport Moreau dont la désindexation des pensions et l'accélération de l'allongement de la durée de cotisation à 44 annuités avant 2020. Elle soutient également l'idée d'une taxation des revenus du capital parmi les ressources nécessaires, comme nous le proposons depuis longtemps.

Cette déclaration reste sur bien d'autres points loin du compte mais elle laisse transparaître beaucoup de doutes par rapport aux premières déclarations présidentielles estimant que l'allongement de la durée de cotisation était la mesure « la plus juste ».

C'est un encouragement à amplifier la mobilisation contre tout recul des droits à la retraite et l'émergence d'un espace de rassemblement large sur cette question. Le droit à la retraite à taux plein à 60 ans, c'est l'avenir. Notre pays en a les moyens. Dans ce numéro, vous pourrez prendre connaissance des propositions avancées par le PCF pour un régime de retraite solidaire et notamment pour son financement.

Rendez-vous donc pour la grande journée d'action interprofessionnelle le 10 septembre prochain, précédant de quelques jours la Fête de l'Humanité à La Courneuve, portant l'exigence d'un changement de cap à gauche. D'ici là, je vous souhaite de très bonnes vacances.

Dossier : retraite, enjeu et choix de société

Les réformes successives de nos régimes de retraites, passant outre la résistance des salariés, ont mis à mal le principe de solidarité et encouragé les systèmes par capitalisation. Les deux dernières décennies ont ainsi été le théâtre d'un recul sans précédents. Ces réformes ont reculé l'âge de départ à la retraite, allongé la durée de cotisation pour le bénéfice d'une pension à taux plein, et contribué à réduire le niveau des pensions distribuées. Elles ont été imposées au nom du « sauvetage de notre système de retraite solidaire ». Force est de constater qu'elles ont échoué, et cela doublement. Elles n'ont pas permis de résorber le déficit des régimes de sécurité sociale. Le régime général, excédentaire en 2000 (+0,5 milliards d'euros) est désormais déficitaire (- 3,5 milliards d'euros attendus fin 2013). Elles ont pesé sur le pouvoir d'achat des retraités et impacté la croissance de l'économie. En 20 ans, de 1992 à 2012, le pouvoir d'achat des pensions de base a perdu 7,22 % et celui des complémentaires 13,19 %. Face à toutes ces mesures antisociales qui ne cessent de montrer leur inefficacité, les propositions alternatives de progrès portées par le PCF n'en sont que plus d'actualité pour nourrir les luttes et les conquêtes nécessaires face à la nouvelle réforme qui se profile.

Nos propositions :

Voici les propositions portées par le PCF pour consolider notre régime de retraite solidaire :

- 1 Fixer le départ en retraite à 60 ans à taux plein.
- 2 Assurer le montant du taux de remplacement à 75 % du salaire de référence à partir des 10 meilleures années dans le privé et des 6 derniers mois dans le public, aucune pension ne pouvant être inférieure au SMIC.
- 3 Indexer l'évolution du niveau des pensions sur les salaires et non sur les prix.
- 4 Valider les années de formation comme des années travaillées.
- 5 Engager de véritables négociations sur la pénibilité du travail et sur la situation des entrées dans le monde du travail précoces pour un départ anticipé (dispositifs d'apprentissage...).
- 6 Développer la prévention, améliorer les conditions de travail afin d'arriver à la retraite en bonne santé.
- 7 Revenir sur les réformes régressives qui ont été engagées depuis 20 ans : abrogation des réformes Balladur et Fillon, avec suppression des décotes, et retour aux 10 meilleures années comme référence pour les salariés du secteur privé et aux 6 derniers mois pour le secteur public.
- 8 Développer des services publics en direction des personnes âgées afin de leur permettre d'avoir une vie sociale dans la dignité.

Côté inégalités femme / homme

Les réformes successives n'ont eu de cesse de creuser les inégalités entre les femmes et les hommes, notamment en ce qui concerne le recul de l'âge de la retraite, l'allongement des cotisations et le calcul des pensions sur 25 années de salaire au lieu des 10 dernières années. La future réforme se traduirait par un nouvel envol des inégalités et l'augmentation de la pauvreté chez les femmes.

Des sources d'inégalités :

Aujourd'hui, **8 femmes sur 10** participent au marché du travail. Dans les années 60, les femmes ont investi les études et l'emploi salarié. Cette progression, malgré la crise, se poursuit. Mais tout au long de leurs carrières, les femmes vivent des inégalités professionnelles. Elles occupent des métiers dits féminisés et moins rémunérés que ceux des hommes, y compris avec l'arrivée de nouveaux emplois mal reconnus ou dévalorisés comme les emplois de service à la personne, ceux du commerce, de l'hôtellerie ou encore de la restauration.

Ces inégalités professionnelles se traduisent notamment par des **écarts de salaire de 27 % en moyenne** par rapport aux hommes. A cela, il faut ajouter que **30 % d'entre elles** occupent des emplois à temps partiel, donc salaire partiel et ... retraite partielle !

Les inégalités en matière de pension retraite s'aggravent avec les maternités et la mise entre parenthèse d'une activité professionnelle pour l'éducation des enfants. La dernière étude datant de 2007 révèle que **seulement 44 % de femmes** ont pu valider une carrière complète **contre 86 % des hommes**. Leur pension moyenne est de **825 euros pour 1426 euros** pour les hommes. **34 % de femmes** ont validé moins de 25 trimestres pour **4 % des hommes**, conduisant à ce qu'elles touchent une **moyenne de 600 euros** de pension. **Un quart des femmes** part en retraite à **65 ans** pour espérer valider le nombre de trimestres requis.

Les femmes salariées de la fonction publique ne sont pas épargnées. Elles sont majoritaires dans les catégories C et B, elles vivent des temps partiels imposés et les maternités constituent également des freins dans leurs évolutions de carrière.

Propositions

- **Bannir la précarité, le temps partiel imposé, exiger l'augmentation des salaires et l'égalité des salaires femmes / hommes.** Une telle mesure, si elle était appliquée, rapporterait **52 milliards** à la Sécurité sociale.
- **Une retraite par répartition avec indexation des**

pensions sur les salaires et non sur les prix, aucune pension n'étant inférieure au SMIC.

- **Il faut réfléchir aux exigences immédiates pour les femmes retraitées** car on ne peut attendre des améliorations seulement pour les futures retraitées. Il faut agir pour toutes ces femmes qui touchent en moyenne 900 euros de pension. Pour aboutir à une réforme juste, ne faut-il pas appuyer sur la sécurisation de l'emploi et de la formation ? Ne faut-il pas penser une alternance de séquences de vie : emploi salarié, non travail avec sécurisation des parcours professionnels, validation des périodes d'études, de formation ... Tout ceci en permettant à chacune et chacun de pouvoir arrêter son activité à partir de 60 ans avec une pension à taux plein correspondant à une période de 18 à 60 ans.

- **Les retraites des femmes, c'est aussi la question de l'égalité professionnelle. Il faut :**

- **imposer des sanctions financières aux entreprises contrevenantes pour non respect de l'égalité salariale** en leur imposant non pas une obligation de moyens, mais une obligation de résultats. En outre, ces pénalités qui s'élèvent aujourd'hui à 1 % de la masse salariale seraient augmentées à 10 % et s'accompagneraient d'une suppression automatique des subventions et aides publiques.

- **revaloriser les salaires des métiers féminisés avec prise en compte de leur pénibilité.**

- **favoriser la mixité des métiers à tous les niveaux.**

- **supprimer toutes pénalités dans le déroulement de carrière et le calcul des retraites**, les congés de maternité n'étant plus des moments de rupture dans le parcours professionnel, de même que les périodes consacrées à élever les enfants.

- **créer, dans chaque entreprise, une commission avec obligation de résultat**, chargée de contrôler l'égalité véritable des femmes face à l'embauche, aux salaires, à la promotion, au temps de travail et à la formation. Mise en place d'un corps d'inspecteurs pour le suivi de la mise en œuvre de l'égalité.

Un financement nouveau, lié à la promotion de l'emploi et des salaires

Un nouveau financement de la retraite par répartition constituerait un outil majeur de l'alternative à construire **CONTRE** la réforme programmée par le gouvernement et **POUR** une réforme de progrès des retraites. Il faut garantir le financement de la retraite par répartition qui repose sur la solidarité intergénérationnelle. Les cotisations d'aujourd'hui sont immédiatement versées aux retraités actuels, alimentant la consommation, la croissance et l'emploi, alors que la capitalisation repose sur l'épargne individuelle et les placements financiers au détriment des retraites, de l'emploi et de la croissance réelle.

- 1 **Garantir le financement pérenne de la branche vieillesse de la Sécurité sociale par la cotisation sociale.** Ce qui plombe les entreprises, ce n'est pas le coût du travail, c'est le coût du capital. Les entreprises paient par an deux fois plus de charges d'intérêt et de dividendes que de cotisations sociales patronales. C'est cela qu'il faut combattre !

- 2 **Moduler les taux de cotisation sociale patronale en fonction de la politique d'emploi et de salaire de l'entreprise pour dégager de nouveaux financements.** Il faut augmenter le taux de cotisation sociale des entreprises qui licencient ou baissent les salaires pour augmenter leur rentabilité. A l'inverse, lorsqu'elles augmentent leur masse salariale par rapport à leur valeur ajoutée, leurs cotisations sociales patronales seraient relativement abaissées.

- 3 **Supprimer les exonérations de cotisations sociales patronales.** Inventées pour créer des emplois, elles n'ont pas fait la preuve de leur efficacité. Compensées à 95 % par le budget de l'Etat, elles ont coûté en 20 ans près de 290 milliards d'euros aux contribuables ! Pire, concernant les bas salaires, jusqu'à 1,6 SMIC, elles ont contribué à tirer vers le bas l'échelle des salaires. Ce qui pèse d'autant sur le niveau des cotisations sociales versées à la Sécurité sociale.

- 4 **Créer une cotisation sociale additionnelle sur les revenus financiers des entreprises.** Les revenus financiers des entreprises s'élèvent à plus de 300 milliards d'euros et échappent largement aux prélèvements sociaux, alors qu'ils se développent contre l'emploi. En leur appliquant les taux actuels de cotisations patronales de chaque branche, on pourrait prélever plus de 80 milliards d'euros de recettes nouvelles pour la Sécurité sociale dont 30 milliards pour notre système de retraite solidaire.

- 5 **Réduire progressivement le poids de la fiscalité dans le financement de la Sécurité sociale.** Représentant 2 % en 1990, la part de la fiscalité représente désormais 37 % dont la moitié est imputable à la CSG. Cette croissance de la fiscalité contribue à transférer le financement de la Sécurité sociale sur les ménages pour l'essentiel et à réduire proportionnellement la contribution des entreprises. Elle encourage ainsi les entreprises à s'exonérer de leur responsabilité sociale.

En chiffres :

16,4 millions de retraités dont **15,3 millions** de droits directs

271 milliards d'euros de pensions servies

2,5 actifs pour **1 retraité** en 2006

1,5 actif pour **1 retraité** en 2040

20 milliards d'euros, soit **1 %** du PIB : besoins de financement à l'horizon 2020

100 000 emplois créés = **1,3 milliard** d'euros pour la Sécurité sociale

+ 1 % d'augmentation de la masse salariale = **2,5 milliards** d'euros pour la Sécurité sociale, dont la moitié pour les retraites